



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

Service Aménagement des Territoires et Transitions
Pôle Urbanisme et Contractualisation

Rennes, le 19 octobre 2023

CDNPS DU 17 OCTOBRE 2023

*Consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, en formation
« Nature » au titre de l'article R 923-24 du code rural et de la pêche maritime*

Lieu – Demandeur : Baie du Mont-Saint Michel

Examen : projet d'arrêté portant protection de l'habitat naturel des récifs d'hermelles de la Baie du Mont-Saint-Michel – site de Sainte Anne

Avis :

Considérant que les îlots entraînent une hétérogénéité topographique et courantologies favorables à de nombreuses espèces car ils en constituent les abris, lieux de nourrissage et reproduction pour la faune (crustacés, mollusques, poissons, etc.) et la flore

Considérant le rôle de protection du trait de côte par atténuation de l'action de l'érosion des vagues sur la côte située immédiatement derrière le récif

Considérant l'absence d'impact du projet sur les paysages

la CDNPS émet un avis simple favorable au projet d'arrêté

Le Président de la CDNPS


Emmanuel PEREZ